



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13<sup>e</sup> séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M. Philippe Bracher et consorts : « *Pour l'aménagement du chemin de la Fauvette* » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe